



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
01.02.2006 Bulletin 2006/05

(51) Int Cl.:
A47K 3/074 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 05291629.3

(22) Date de dépôt: 29.07.2005

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(72) Inventeur: Romefort, Amanda
56000 Vannes (FR)

(74) Mandataire: Maillet, Alain
Cabinet le Guen & Maillet,
5, Place Newquay,
B.P. 70250
35802 Dinard Cedex (FR)

(30) Priorité: 30.07.2004 FR 0408485

(71) Demandeur: Societe d'innovation en puericulture
(siep)
56000 Vannes (FR)

(54) Table à langer et à baigner un enfant

(57) La présente invention concerne une table à langer et à baigner un enfant, comprenant un support formé de deux pans parallèles entre eux et entre lesquels sont installés un plateau à langer et un bassin, ledit plateau surmontant ledit bassin lorsque la table se trouve en position fermée,.

Selon l'invention, la table comporte des moyens destinés à permettre le déplacement du plateau à langer maintenu horizontalement, selon une direction parallèle aux pans, depuis ladite position fermée jusqu'à une position ouverte autorisant à la fois l'utilisation du bassin et l'utilisation du plateau à langer.

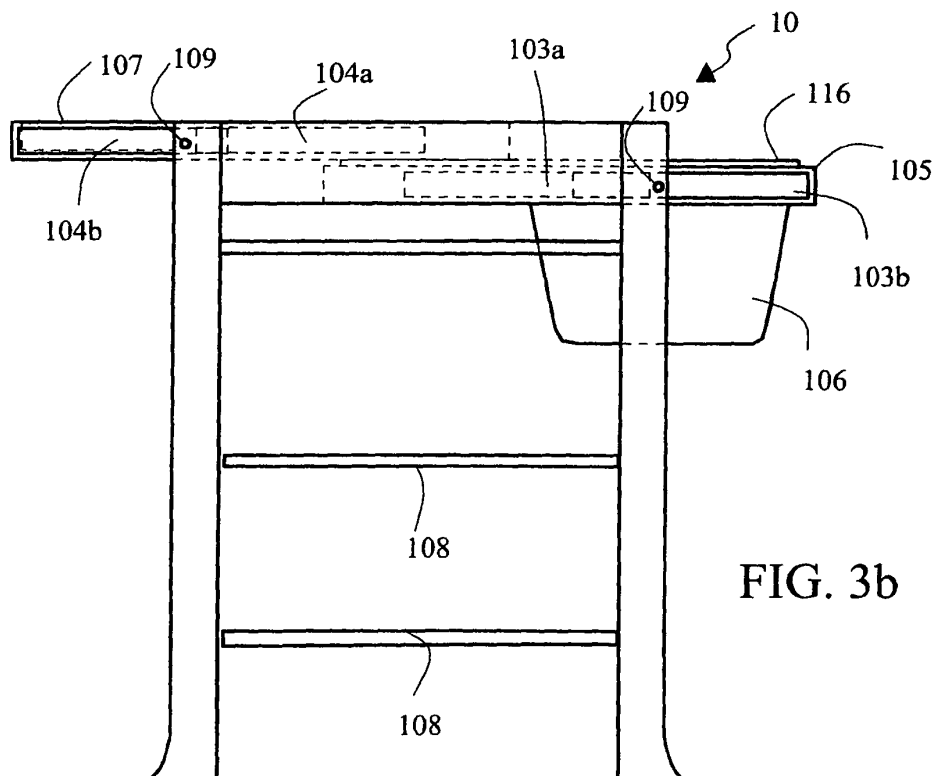


FIG. 3b

Description

[0001] La présente invention concerne une table à langer et à baigner un enfant.

[0002] Parmi les accessoires pour la toilette des enfants, la table à langer est un des plus connus. Sa fonction est d'apporter un support pour allonger un enfant afin de pouvoir le langer. Afin d'améliorer cette fonction, les tables à langer comportent en outre parfois des éléments tels que des étagères, des porte-serviettes, des roulettes, etc.

[0003] Un autre accessoire utile pour la toilette des enfants est une table à baigner. Une telle table comporte un support et un bassin, le support permettant de maintenir le bassin à une hauteur facilitant la manipulation de l'enfant à baigner. L'inconvénient de ces tables à baigner est lié au séchage de l'enfant sorti du bassin que l'on doit manipuler sans pouvoir le poser.

[0004] Or, pour poser l'enfant, il faut par exemple disposer outre la table à baigner d'une table à langer, ce qui est source d'encombrement et de coûts.

[0005] La solution pour réduire à la fois les coûts et l'encombrement se trouve dans des tables réalisant les deux fonctions à la fois. Ces tables à langer et à baigner un enfant comportent un support, un bassin et au-dessus de ce bassin un plateau à langer. Le plateau à langer est monté à pivotement sur le support ou sur le bassin de manière à pouvoir prendre au moins deux positions, une position fermée dans laquelle le plateau à langer repose au-dessus du bassin et une position ouverte dans laquelle le plateau à langer est escamoté sur le côté et à la perpendiculaire du bassin.

[0006] L'inconvénient de ces tables à langer et à baigner est lié à la gêne créée par le fait de devoir au même moment porter l'enfant mouillé et rabaisser le plateau à langer afin de l'y installer. En outre, lorsque la surface à langer est relevée de façon à pouvoir baigner l'enfant, la table peut se trouver dans une position de léger déséquilibre.

[0007] Le but de l'invention est donc de proposer une table à langer et à baigner un enfant qui n'ait pas les inconvénients précédemment cités.

[0008] A cet effet, la présente invention concerne une table à langer et à baigner un enfant, comprenant un support formé de deux pans parallèle entre eux et entre lesquels sont installés un plateau à langer et un bassin, ledit plateau surmontant ledit bassin lorsque la table se trouve en position fermée, caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens destinés à permettre le déplacement du plateau à langer maintenu horizontalement, selon une direction parallèle aux pans, depuis ladite position fermée jusqu'à une position ouverte autorisant à la fois l'utilisation du bassin et l'utilisation du plateau à langer.

[0009] Selon un mode de réalisation avantageux de l'invention, lesdits moyens sont des moyens coulissants prévus pour permettre au plateau à langer de coulisser entre les pans jusqu'à ladite position ouverte.

[0010] Selon un autre mode de réalisation préféré de l'invention, la table comporte en outre des moyens destinés à permettre le déplacement dudit bassin maintenu horizontalement, selon une direction parallèle aux pans, depuis ladite position fermée jusqu'à une position ouverte autorisant à la fois l'utilisation du bassin et l'utilisation du plateau à langer.

[0011] Selon un autre mode de réalisation avantageux de l'invention, lesdits moyens sont des moyens coulissants.

[0012] Selon un mode de réalisation particulier, lesdits moyens coulissants sont des glissières formées de deux éléments prévus pour coulisser l'un par rapport à l'autre.

[0013] Selon un mode de réalisation particulier, la table à langer comporte des moyens de blocage du plateau à langer prévus pour empêcher le déplacement du plateau lorsqu'il se trouve en position ouverte et lorsqu'il se trouve en position fermée.

[0014] Selon un autre mode de réalisation particulier, la table comporte des moyens de blocage du bassin prévus pour empêcher le déplacement du bassin lorsqu'il se trouve en position ouverte et lorsqu'il se trouve en position fermée.

[0015] Avantageusement, lesdits moyens de blocage sont des taquets.

[0016] Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels :

la Fig. 1 représente une vue de face d'un premier mode de réalisation de la table selon l'invention ;

la Fig. 2a représente une vue de dessus de la table en position fermée selon un premier mode de réalisation ;

la Fig. 2b représente une vue de dessus de la table en position ouverte selon un premier mode de réalisation ;

la Fig. 3a représente une vue de gauche de la table en position fermée selon un premier mode de réalisation ;

la Fig. 3b représente une vue de gauche de la table en position ouverte selon un premier mode de réalisation ;

la Fig. 4 représente une vue de face tronquée d'un second mode de réalisation de la table selon l'invention ;

la Fig. 5a représente une vue de dessus de la table en position fermée selon un second mode de réalisation ; et

la Fig. 5b représente une vue de dessus de la table en position ouverte selon un second mode de réalisation.

[0017] On a représenté aux Figs. 1, 2a, 2b, 3a, 3b une table à langer et à baigner 1 selon un premier mode de réalisation de l'invention. Selon ce mode de réalisation,

la table à langer et à baigner 1 comporte deux pans 10, 11 constitués chacun de deux montants 101 maintenus ensemble par une traverse 102. Sur chaque traverse 102 sont placées des glissières 103 et 104. On notera que ces glissières pourraient également être intégrées dans la traverse 102 de manière notamment à améliorer l'esthétique de la table et également de manière à éviter les risques de blessures avec ces glissières 103, 104. Les glissières 103 et 104 sont positionnées de part et d'autre d'une diagonale de la traverse 102 qui les reçoit. Chaque glissière 103 ou 104 se compose de deux éléments 103a, 103b prévus pour coulisser l'un par rapport à l'autre. Le premier élément 103a est fixé sur une des traverses 102 et le second élément 103b est fixé sur un cadre support 105 prévu pour porter un bassin 106, les rebords 116 de ce bassin reposant sur le cadre support 105. Les glissières 104 se composent également de deux éléments 104a, 104b prévus pour coulisser l'un par rapport à l'autre. Le premier élément 104a est fixé sur une des traverses 102 et le second élément 104b est fixé sur la tranche d'un plateau à langer 107. Des étagères 108 sont installées entre les côtés de la table 1.

[0018] On notera que les glissières 103, 104 pourraient être remplacées par tout autre moyen permettant un déplacement du plateau à langer 107 maintenu horizontalement, dans une direction parallèle aux pans 10, 11, depuis une position fermée dans laquelle il surmonte le bassin 106 vers une position ouverte dans laquelle l'utilisation simultanée du plateau à langer 107 et du bassin 106 est rendue possible. De tels moyens pourraient par exemple être des bras pivotant à la manière de bras de boîtes à outils.

[0019] La table 1 selon l'invention peut prendre deux positions, une position fermée représentée aux Figs. 2a, 3a et une position ouverte représentée aux Figs. 2b, 3b. En position fermée, les éléments composant les glissières 103 et 104 sont joints et le plateau 107 surmonte le bassin 106. En position ouverte, l'élément 104b est coulissé par rapport à l'élément 104a de manière à amener le plateau 106 sur un côté de la table décalé par rapport aux pans 10, 11 et le bassin sur un côté opposé de la table décalé par rapport aux pans 10, 11. En position d'ouverture, le bassin et le plateau ne se chevauchent pas ou très légèrement.

[0020] Des taquets 109 installés dans les montants 101 à hauteur des glissières 103, 104 sont prévus pour venir s'insérer, soit dans des perçages 119 réalisés dans les éléments de glissière 103a lorsque la table est en position ouverte, soit dans des perçages 120, 121 prévus respectivement dans le plateau à langer 107 et dans le cadre support 105 lorsque la table est en position fermée.

[0021] On notera que ces taquets 109 pourraient également être positionnés sur la traverse 102. Ces taquets pourraient également être remplacés par des butées insérées verticalement entre le plateau 107 et le bassin 106 ou à la verticale de leurs rebords se chevauchant.

[0022] Quelle que soit la position des taquets 109 sur la table 1, le plateau 107 et le bassin 106 sont immobilisés

en position fermée et en position ouverte. Le plateau 107 et le bassin 106, de par leur blocage et leur répartition par rapport au support, assurent donc aussi bien en position ouverte qu'en position fermée l'équilibre et la stabilité de la table 1. En outre, les pieds des montants 101 de la table présentent de préférence une forme élargie à la base de manière participer à l'équilibre le table 1.

[0023] On a représenté aux Figs. 4, 5a et 5b, un deuxième mode de réalisation de la table à langer et à baigner 1 selon l'invention. Selon ce mode de réalisation, la table 1 comporte deux pans 10, 11 pourvus chacun de deux montants 121 reliés ensemble par une traverse 122. Sur chaque pan 10, 11 est prévue à une extrémité une poutrelle 128 de section en L. Au-dessus de chaque poutrelle 128, sont fixés des moyens coulissants verticalement, de préférence une glissière 124 constituée de deux éléments 124a et 124b prévus pour coulisser l'un par rapport à l'autre. L'élément 124a est fixé sur le pan 10 ou 11 et l'élément 124b est fixé sur un plateau à langer 127. Entre elles, les glissières 124 maintiennent le plateau à langer 127 et lui permettent de se déplacer horizontalement par rapport aux pans 10, 11. Ce plateau à langer 127 comporte des rebords 227 prévus pour former entre eux une zone sécurisée permettant d'y faire reposer un enfant. Sur chaque poutrelle 128, sont par ailleurs fixés des moyens coulissants horizontal, de préférence une glissière 123 composée de deux éléments 123a et 123b coulissant l'un par rapport à l'autre. L'élément 123a est de préférence fixé sur la poutrelle 128 et l'élément 123b est fixé sur un cadre support 125. Le cadre support 125 repose donc sur deux éléments de glissière 123b à l'aide desquels il peut coulisser horizontalement par rapport aux pans 10, 11. Le cadre support 125 est prévu pour supporter un bassin 126 destiné à baigner un enfant à l'aide de son rebord 216.

[0024] Des moyens de blocage (non représentés) du plateau à langer 127 d'une part, et du bassin 126, d'autre part sont prévus à l'instar du premier mode de réalisation.

[0025] La table 1 selon le second mode de réalisation peut prendre deux positions. En position fermée représentée à la Fig. 5a comme en position ouverte représentée à la Fig. 5b, le bassin 126 comme le plateau 127 sont bloqués et ne peuvent se déplacer.

[0026] On notera que la table selon l'invention prévoit des moyens (non représentés) pour faciliter le nettoyage du bassin 106. Ces moyens sont notamment prévus pour autoriser le retrait, soit uniquement du bassin, soit du bassin accompagné du cadre support 105, 125. De tels moyens pourront par exemple être liés à la séparation des éléments de glissière 103b et 104b des éléments 103a et 104a respectivement ou 123b et 124b des éléments 123a et 124b respectivement.

55 Revendications

1. Table à langer et à baigner un enfant, comprenant un support formé de deux pans parallèles entre eux

et entre lesquels sont installés un plateau à langer et un bassin, ledit plateau surmontant ledit bassin lorsque la table se trouve en position fermée, **caractérisée en ce qu'elle** comporte des moyens destinés à permettre le déplacement du plateau à langer maintenu horizontalement, selon une direction parallèle aux pans, depuis ladite position fermée jusqu'à une position ouverte autorisant à la fois l'utilisation du bassin et l'utilisation du plateau à langer.

5

10

2. Table à langer selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** lesdits moyens sont des moyens coulissants prévus pour permettre au plateau à langer de coulisser entre les pans jusqu'à ladite position ouverte.

15

3. Table selon la revendication 1 ou 2, **caractérisée en ce qu'elle** comporte en outre des moyens destinés à permettre le déplacement dudit bassin maintenu horizontalement, selon une direction parallèle aux pans, depuis ladite position fermée jusqu'à une position ouverte autorisant à la fois l'utilisation du bassin et l'utilisation du plateau à langer.

20

4. Table selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** lesdits moyens sont des moyens coulissants.

25

5. Table selon l'une des revendications 2 ou 4, **caractérisée en ce que** lesdits moyens coulissants sont des glissières formées de deux éléments prévus pour coulisser l'un par rapport à l'autre.

30

6. Table à langer selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comporte des moyens de blocage du plateau à langer prévus pour empêcher le déplacement du plateau lorsqu'il se trouve en position ouverte et lorsqu'il se trouve en position fermée.

35

7. Table à langer selon l'une des revendications précédentes, **caractérisée en ce qu'elle** comporte des moyens de blocage du bassin prévus pour empêcher le déplacement du bassin lorsqu'il se trouve en position ouverte et lorsqu'il se trouve en position fermée.

40

45

8. Table à langer selon la revendication 6 ou 7, **caractérisée ce que** lesdits moyens de blocage sont des taquets.

50

55

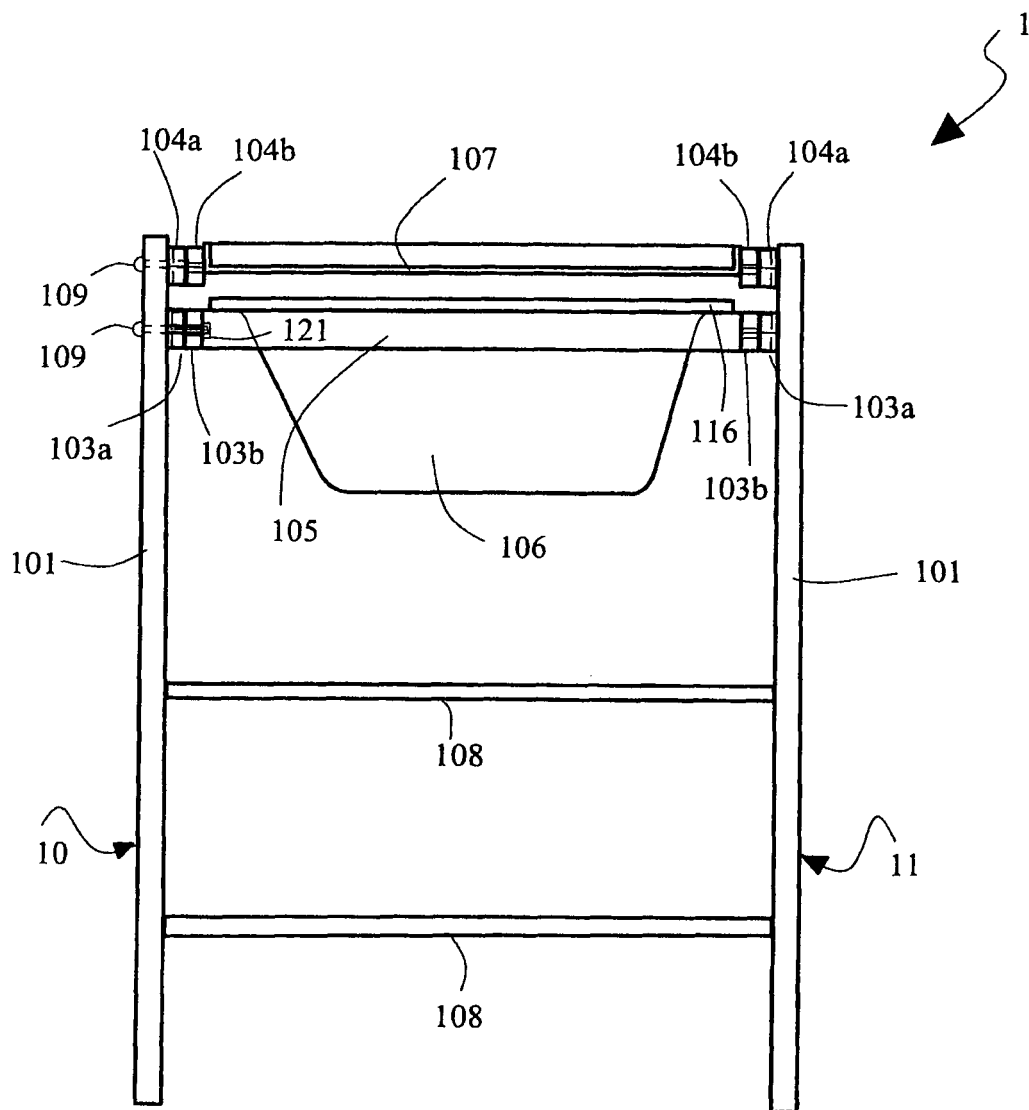
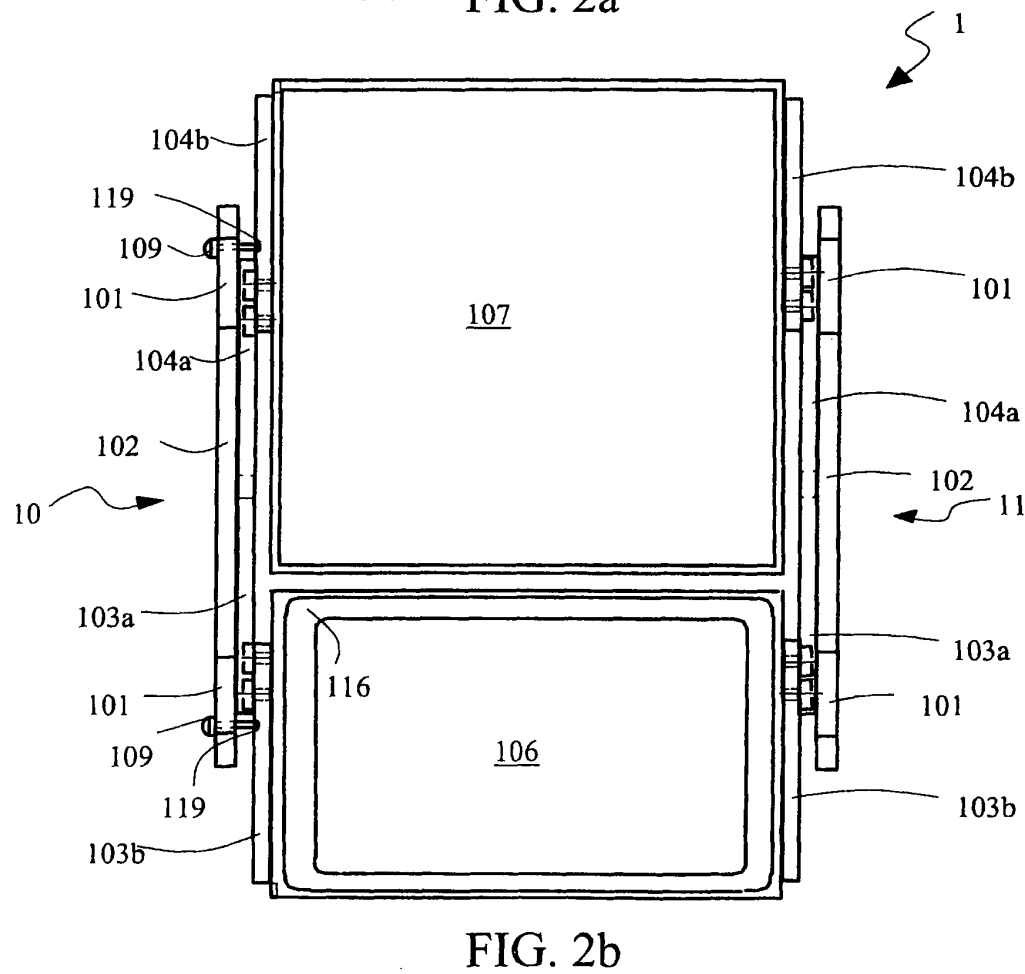
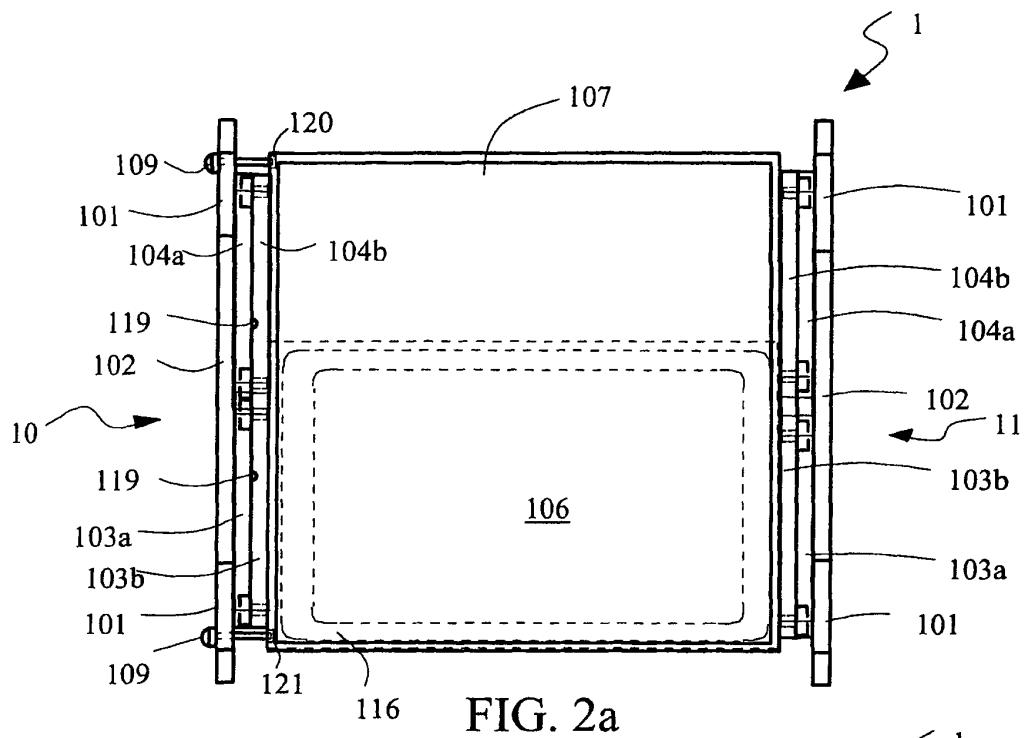


FIG. 1



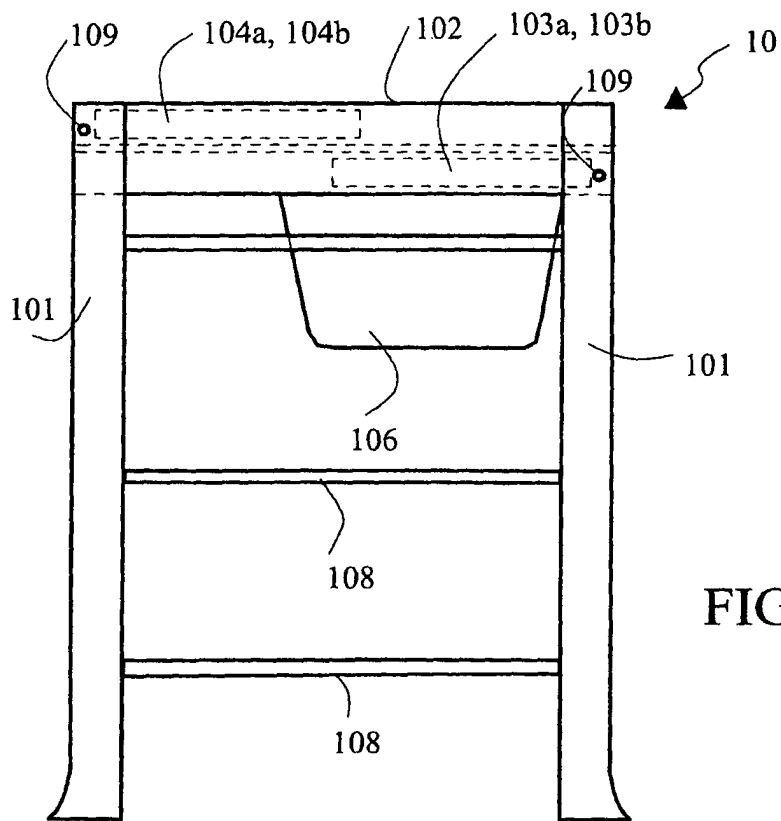


FIG. 3a

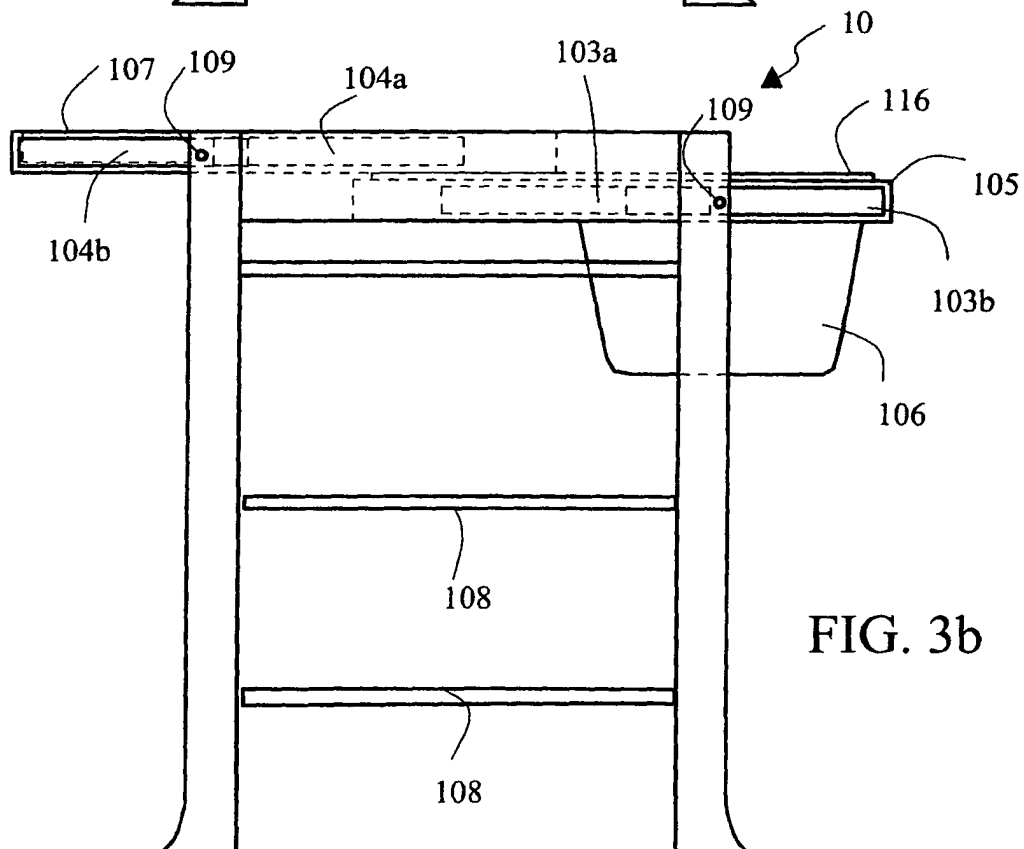


FIG. 3b

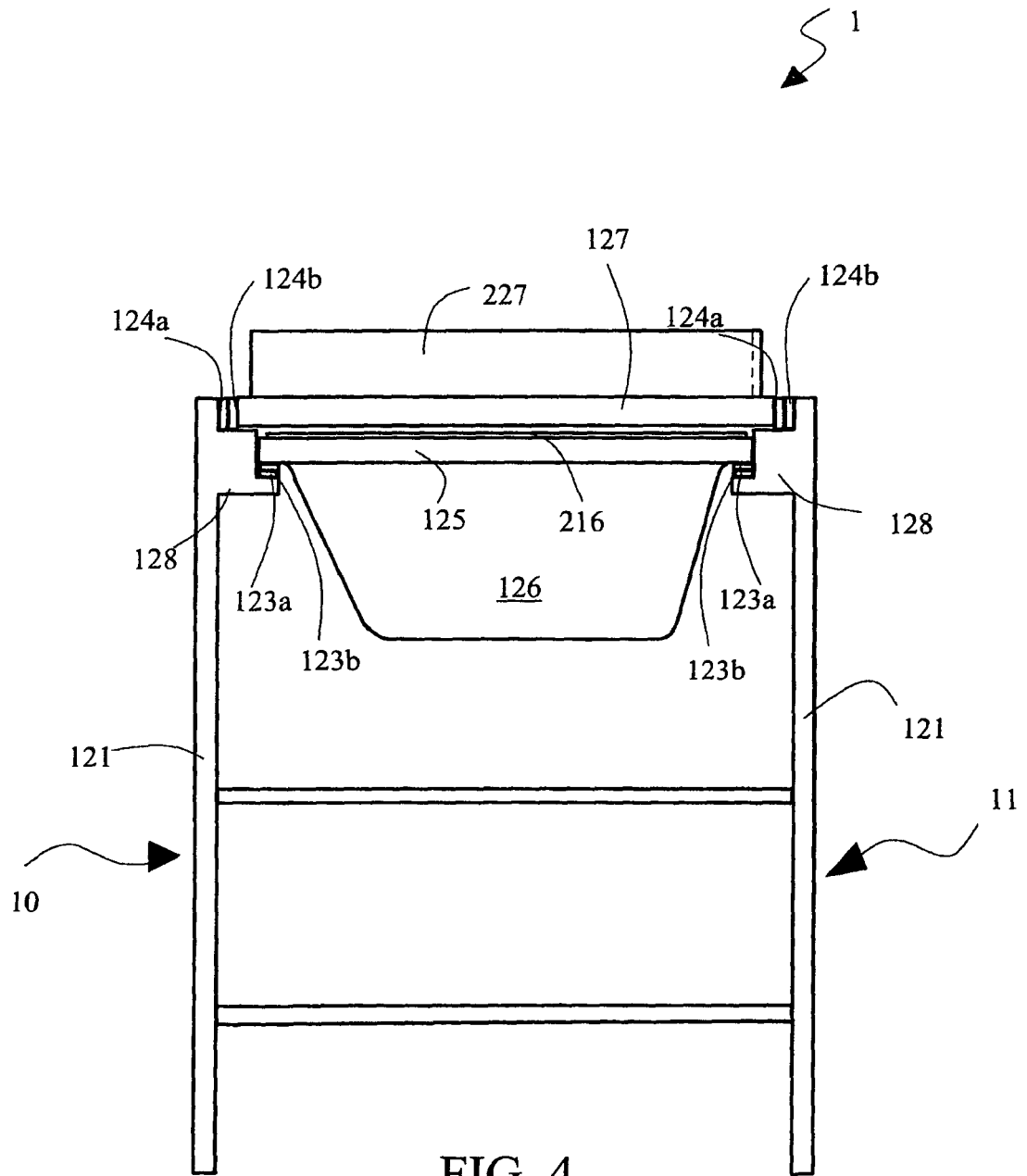


FIG. 4

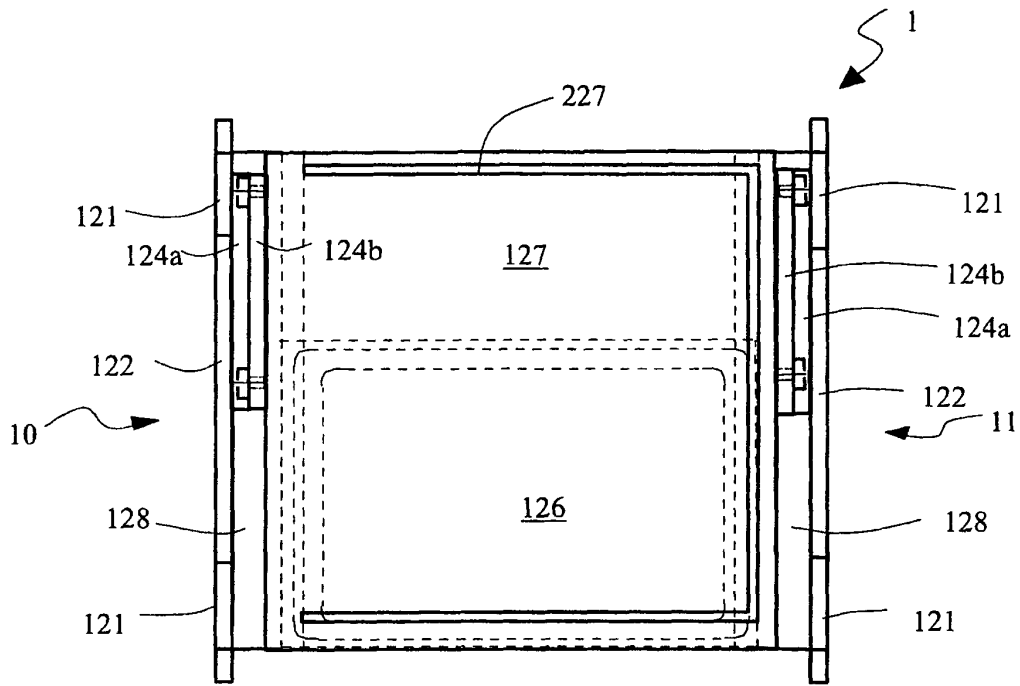


FIG. 5a

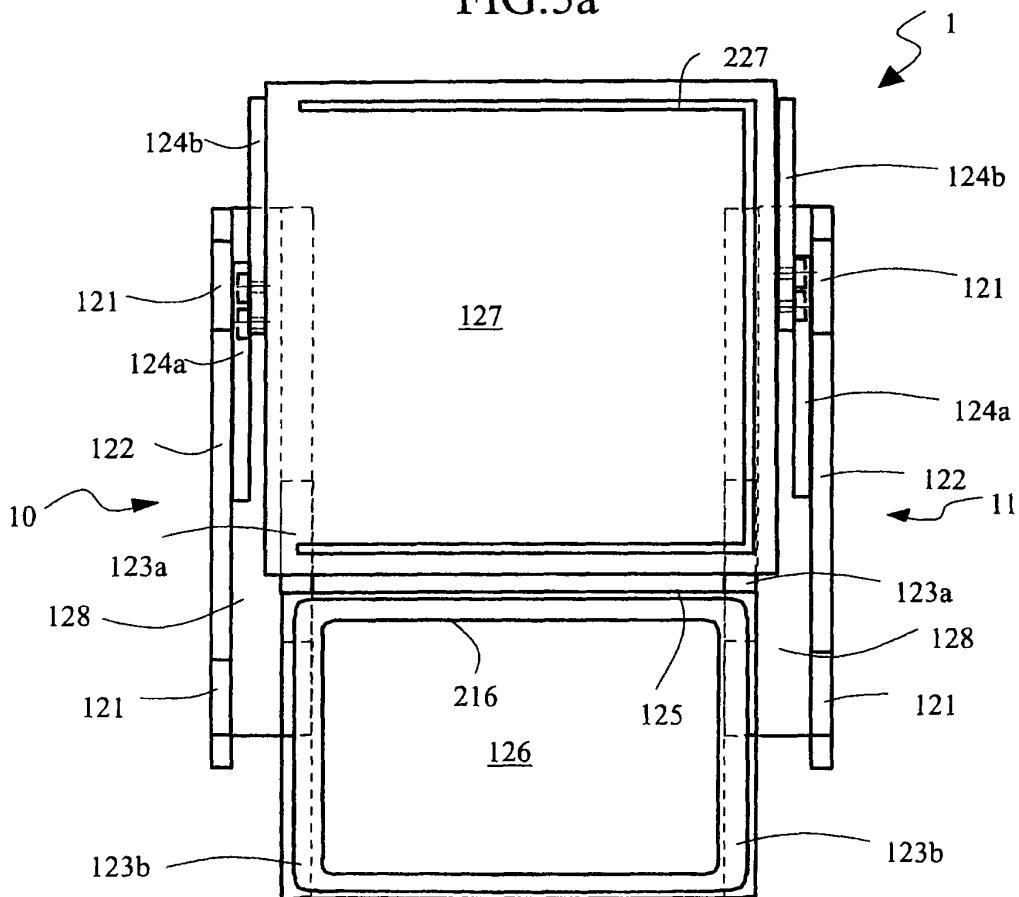


FIG. 5b



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 05 29 1629

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 2004/139543 A1 (COUROUZOS) 22 juillet 2004 (2004-07-22)	1,2,5,6,8	A47K3/074
A	* abrégé; figures *	3,4,7	

X	DE 94 13 597 U (HEINRICH GUETHER) 13 octobre 1994 (1994-10-13)	1,2,5,6,8	
	* le document en entier *		

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A47K A47D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 20 octobre 2005	Examineur Neiller, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

2

EPO FORM 1503 03.82 (P4/C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 05 29 1629

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-10-2005

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2004139543 A1	22-07-2004	AUCUN	
DE 9413597 U	13-10-1994	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82